

DOCUMENTS À FOURNIR

Service des Taxis : 04.28.67.53.20

Centre d'Échanges Lyon Perrache – Cours de Verdun 69002 LYON

Vous devez renouveler votre permis de circuler, veuillez-vous présenter avec :

- Votre permis de conduire
- Votre carte professionnelle
- Votre visite médicale validée par la préfecture
- Votre inscription à la chambre des métiers (Attestation – 3 mois)
- Votre attestation de formation continue
(si votre demande de carte professionnelle a été faite il y a plus de 5 ans
ou renouvellement tous les 5 ans)
- L'attestation d'assurance en cours de validité
(carte verte et attestation usage taxis ou transport de personnes)
- Le contrôle technique Taxis obligatoire
(si VL de plus d'1 an à compter de la date de 1ère immatriculation)
- Le carnet métrologique au nom du titulaire de la licence
(+ nom du locataire, si contrat de location gérance)
- L'original de l'ancien Permis de circuler

la métropole
GRAND LYON

Tout le courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
DDUCV – Direction de la Voirie Végétal Nettoisement
Voirie Mobilité Urbaine - Service Taxis
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com